

Contrat de location SALLE DE L'ORANGERIE

CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :

Du / / au / /

Au nom de :

Adresse :

Email :

Téléphone _____/_____/_____/_____/_____ ou _____/_____/_____/_____/_____

Nature de la manifestation :

Observations:

SALLE

La salle de l'Orangerie à une capacité maximale de 50 personnes. Elle dispose de 4 tables et 30 chaises.

HORAIRES

Conditions d'horaires, fixées par le Règlement Intérieur :

Journée	Remise des clés et état des lieux le matin à 8h30 Restitution des clés et état des lieux le soir à 19h.
Week-end	Remise des clés et état des lieux le vendredi à 18h. Restitution des clés et état des lieux le dimanche à 18h.

MODALITES DE RESERVATION

La réservation sera effective à réception :

- du contrat de location signé
 - du chèque d'acompte de 30 %
 - des deux chèques de caution
 - d'une attestation d'assurance

CHEQUES

Les chèques sont versés à l'ordre du **Trésor Public**. Afin d'éviter des locations de complaisance, le chèque de caution et de location sera au nom du loueur de la salle.

Un mail de confirmation de destruction du chèque sera envoyé au loueur dans les 15 jours suivants la manifestation, sous réserve qu'aucun dégât n'ait été commis, que la salle ait été nettoyée et laissée dans un état impeccable permettant une nouvelle location dans l'immédiat et que le règlement ait été scrupuleusement respecté. En cas de dégradation, dont le montant serait supérieur à celui de la caution, la commune se réserve le droit d'émettre immédiatement un titre de recettes à l'encontre du locataire.

CHEQUE 1

Caution salle

250 €

CHEQUE 2

Caution ménage

50€

CHEQUES 3 ET 4

	acompte	solde
Location journée	36 €	84 €
□ 120 €		
Location week-end	60 €	140 €
□ 200 €		
Table (plateau + 2 tréteaux) : 3€/table - Nombre de tables	□ €	
Banc : 2€ - Nombre de bancs	□ €	
Total acompte	 €
Total solde	 €
Location	Total général	

- J'accepte ce présent contrat et certifie respecter le règlement d'utilisation des locaux (règlement accessible sur notre site internet).
- J'accepte que mes chèques de caution soient détruits dans les 15 jours suivant la location avec preuve par mail

L'utilisateur

Nom - Prénom

Le Maire

Norbert BOUILHOL

(ou son représentant)